



Thiré le 18 Juin 2019
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Mardi 25 Juin 2019
à 20 h 00**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 3 Juin 2019
- Prix de vente du logement sis au 26 rue de la Mairie
- Servitude de passage : Acquisition de la parcelle au droit de la propriété
- Autorisations spéciales d'absence pour les agents de la collectivité
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Le vingt-cinq juin deux mil dix-neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 18 Juin 2019

Présents : Mesdames Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Isabelle MENANTEAU,
Messieurs Loïc CHARRIER, Dominique GAUTREAU, Guillaume JOLLY

Excusés : Mesdames Nadège BARBESANT, Patricia HUG GRATON, Christine PHILIPPEAU, Magalie RIVASSEAU, et Messieurs Rémy CERISIE, Bruno FAIVRE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER

Procurations :

Madame Patricia HUG GRATON a donné procuration à Madame Catherine DENFERD

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Suppression de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », Madame le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au mardi 9 juillet 2019 à 20 heures.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux, avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Néanmoins, si de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour, le quorum sera requis pour délibérer sur ces nouvelles questions.

Questions Diverses

Conseil d'école

Madame le Maire informe que lors du conseil d'école, elle a été relancée par la directrice pour la pose du support du vidéoprojecteur.

Madame le Maire a sollicité l'entreprise Comelec, pour l'établissement d'un devis. Il s'avère que le support en notre possession ne convient pas pour une installation du vidéo projecteur au plafond. De plus, le vidéoprojecteur utilisé par l'enseignante, lui appartient. Madame le Maire a donc sollicité également, par le même fournisseur, un devis pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur.

Fourniture du support, du cordon HDMI et pose de celui-ci : 525.12 € TTC

En option : Videoprojecteur Epson type EB-X20 Modèle H570B : 610.08 € TTC

Madame le Maire demande l'accord du conseil concernant cette acquisition, toutefois elle fera établir d'autres devis comparatifs.

Fête de l'école : Samedi 29 Juin 2019

Les effectifs de la rentrée 2019-2020 ; annoncés par la Directrice, seraient situés entre 52 et 57 élèves, à condition qu'il n'y ait pas de départs d'ici la rentrée.

Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été inscrit une dépense d'investissement à hauteur de 7000 € TTC, pour l'acquisition d'un véhicule.

A ce jour, les déplacements nécessaires au fonctionnement des services (déchetterie, achat de petit matériel, trésorerie, ...) se font avec les véhicules personnels des agents.

Il convient de remédier à cette situation.

Madame le Maire demande au conseil, qui veut se charger de la recherche d'un véhicule utilitaire ?

Personnes volontaires : Madame Christelle BONNAUD et Monsieur Dominique GAUTREAU

Aménagement du centre bourg

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission des élus a validé l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 313.60 € au titre de la DETR 2019, pour l'aménagement et l'embellissement du centre bourg.

Monsieur BOURGOIN n'ayant toujours pas présenté de dossier finalisé pour l'appel d'offre, celui-ci n'a donc pas pu encore être lancé.

Chemin piétonnier

Madame le Maire informe que ce matin avait lieu une réunion de chantier. Monsieur Bourgoïn n'était pas présent. Seuls l'entreprise ATV, le sous-traitant, Monsieur Loïc Charrier et Madame le Maire étaient présents. Le chantier devrait être terminé au plus tard semaine 28.

Commission voirie

La commission s'est réunie mercredi dernier, étaient présents, Madame le Maire, Monsieur Charrier, Monsieur Gautreau et Monsieur Forgerit, Monsieur Jolly était excusé.

Plusieurs rues ou chemins les plus endommagés feront l'objet d'un appel d'offres. Deux fossés devront être recreusés, l'un Chemin du Vrignaud, l'autre chemin de Luçon.

La commission donne son accord pour recontacter Monsieur Giraud en tant que maître d'œuvre pour ces travaux de voirie.

- ⇒ Madame le Maire informe l'avoir contacté, il propose de nous accorder les mêmes tarifs que pour les travaux de voirie de l'année passée.
-

Panneau RIS (Relai information Service)

Dans le cadre de ses actions en faveur de la valorisation du cadre de vie et du tourisme, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral prévoit l'implantation de panneaux RIS répondant à la réglementation concernant l'affichage publicitaire.

D'une manière générale, il est préconisé d'utiliser les supports existants, (murs de bâtiments communaux) pour fixer les RIS. Le format du panneau est 150 x 100. Il n'est pas modifiable.

Afin de prévoir un point de localisation du type « vous êtes ici » sur le panneau, il est important, pour eux de connaître le lieu précis d'implantation du RIS.

Suite aux échanges avec la Communauté de Communes et/ou visites sur le terrain, ils nous ont proposé un photomontage de l'endroit pré-choisi.



Madame le Maire indique que ce n'est pas l'emplacement que nous avons défini. Le Conseil avait émis le souhait d'un panneau sur support, installé sur la place en face de l'Eglise près des sanitaires.

Madame le Maire réitérera cette demande auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Si cette proposition n'était pas retenue, elle propose l'installation de celui-ci sur le central orange, après accord de l'entreprise. Madame le Maire se chargera de la demande de cette autorisation auprès d'orange.

✚ Paroisse Sainte Marie en Herminois

Madame le Maire indique au conseil avoir reçu un courrier de Monsieur l'Abbé Marie-Jo SEILLER, lui annonçant le changement prochain du prêtre en charge de la Paroisse Sainte Marie en Herminois.

Monsieur l'Abbé Patrice BOURSIER, appelé à une autre fonction, sera remplacé à compter du 1^{er} septembre prochain, par Monsieur l'Abbé Pascal FOUCHET. Il était jusqu'à présent Curé de la Paroisse Notre Dame du Gois et doyen de Saint Jean de Monts.

✚ Aire Naturelle de Camping

Madame le Maire informe avoir été sollicité pour des manifestations à l'aire naturelle de camping, à savoir :

- Monsieur GRASSIN, représentant l'association de scrabble "mot à mot" de Maillezais, organise un pique-nique d'une vingtaine de personnes le 2 juillet prochain ;

- Madame Karine CHARRON, animatrice de l'EHPAD la Clé de Sol de Mouilleron en Pareds sollicite l'autorisation de pique-niquer à l'aire naturelle de camping, le vendredi 5 juillet prochain. L'après-midi, les résidents de l'EHPAD sont en visite aux jardins.
- La communauté de communes Sud Vendée Littoral, via l'accueil de loisirs, a réservé une nuitée au camping du 9 au 10 juillet, pour l'installation d'un bivouac. Ils seront environ 14 personnes.
- Une administrée demande l'autorisation d'utiliser le camping pour une fête familiale, cérémonie de PACS, le 6 juillet prochain. Elle demande la possibilité d'effectuer cette fête mais également de pouvoir diffuser de la musique en soirée.

Pour cette dernière il est demandé :

- Le respect des autres campeurs ;
- La musique est autorisée mais devra être de décibels modérés et cesser à 22 heures ;
- Le respect des règles de l'Aire Naturelle de Camping ;
- La collecte des déchets et des poubelles occasionnés par cette manifestation devra être acheminée vers les points de tri.

Cuisine centrale

Madame le Maire a reçu une invitation pour participer à une réunion relative au service commun « cuisine centrale » qui se tiendra le 1^{er} juillet prochain à 18h. Cette invitation est destinée au Maire ou un adjoint. Madame le Maire étant indisponible à cette date, elle demande si l'un des adjoints est disponible, sinon elle propose de mandater Monsieur Jolly Guillaume, selon ses disponibilités.

Monsieur Loïc CHARRIER et Monsieur Guillaume JOLLY seront présents à cette réunion.

Sollicitations d'administrés

- Un administré recherche une personne susceptible de donner des cours de Mathématique (niveau seconde), durant l'été.
- Un parent d'élève se plaint de la vitesse excessive des automobilistes, rue de la Mairie, à proximité de l'école et craint pour la sécurité des enfants. Il demande l'installation de panneaux ou de ralentisseur devant l'école.

Madame le Maire indique qu'elle demandera à l'agent technique de poser les panneaux que la municipalité a d'ores et déjà en stock pour sensibiliser les automobilistes.

- Madame le Maire informe le conseil avoir reçu par mail une plainte d'un riverain de la rue du Braud, concernant les aboiements de chiens. Il est également venu réitérer sa réclamation en Mairie.

Madame le Maire lit son mail.

 **Prochain Conseil Municipal : Mardi 9 Juillet 2019**

-  **Organisation 14 Juillet** : Le flyer a été distribué par le Comité des Fêtes ainsi que le flyer concernant le bal baroque.

Un mail concernant la préparation du 14 juillet sera adressé prochainement aux membres du conseil.

-  **Fête de l'école** : Samedi 29 Juin 2019

-  **Grand défi** : Dimanche 21 Juillet à la Jaudonnière : une équipe de 12 jeunes est constituée avec plus de filles que de garçons)

 **Fermeture du secrétariat de la Mairie** :

- Du 22 Juillet au 2 Août 2019
- Mercredi 7 Août 2019